

## Communiqué de presse

Novembre 2023

### Aménagement territorial POUR DES CENTRALITÉS RURALES RENFORCÉES : SIGNATURE DES CONVENTIONS « CENTRALITÉS RURALES EN RÉGION » DES COMMUNES DE BUXY, GIVRY, SAINT- GENGOUX-LE-NATIONAL ET SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE (71)

Le 6 novembre 2023, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Communauté d'agglomération du Grand Chalon, la communauté de communes Sud Côte Chalonnaise, les communes de Buxy, de Givry, de Saint-Gengoux-le-National et de Saint-Léger-sur-Dheune, signeront leurs conventions « Centralités rurales en Région ».

**Au titre de leurs conventions « Centralités rurales en Région » couvrant la période 2022-2026, les communes de Buxy, Givry, Saint-Gengoux-le-National et Saint-Léger-sur-Dheune poursuivent le déploiement d'une stratégie de revitalisation ambitieuse à la faveur de la redynamisation de leur centre bourg. Dans ce cadre, la Région les soutient chacune à hauteur de 500 000 €.**

Les centralités rurales intermédiaires constituent l'un des quatre piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent des vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire a donc construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de « donner plus à ceux qui ont moins ».

128 communes, cumulant des critères de centralités et de fragilités, ont ainsi été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets, dans le cadre de ce nouveau dispositif « Centralités rurales en Région ».

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€ durant la période 2022-2026, ce dispositif cible ces centralités (petites à intermédiaires) de moins de 15 000 habitants, situées hors des grands pôles urbains et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, ce dispositif vise à :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale ;
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

---

#### CONTACTS PRESSE

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont envisageables :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000 € pour un soutien à des actions s'inscrivant dans le cadre de cette stratégie ;
- Les communes qui ne sont pas dotées de stratégies globales de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000 €, afin de réaliser l'étude de revitalisation et soutenir un projet en anticipation de cette dernière.

La Région accompagne, ensuite, les communes conventionnées pour des projets qui :

- s'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation ;
- participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions) ;
- associent les usagers et habitants.

Les premières conventions ont été délibérées à la Commission Permanente du 8 juillet 2022. Depuis, la Région a délibéré le **conventionnement de 76 communes**.

Accompagnées par le syndicat mixte du Chalonnais, les communes ont élaboré leur projet global de territoire autour de plusieurs axes, ceux-ci visant à maintenir le rôle de centralité pour la population locale, tout en confortant le cadre de vie et l'offre de services à la population. Ces axes sont les suivants :

- **Pour Buxy :**
  - requalifier et mettre en valeur le patrimoine bâti et l'espace public ;
  - concourir au développement d'un habitat performant, adapté et inclusif ;
  - conforter et améliorer les mobilités douces et les interconnexions ;
  - renforcer l'attractivité de la commune et son rayonnement.
- **Pour Givry :**
  - faire de la transition écologique un modèle de développement pour réduire l'empreinte carbone ;
  - renforcer la dynamique d'accueil de la population en structurant une offre de logements adaptés à chaque étape de la vie ;
  - poursuivre l'aménagement durable des espaces autour d'une mobilité apaisée et connectée ;
  - préserver et mettre en valeur le patrimoine et soutenir les acteurs économiques et touristiques ;
  - faire des citoyens des acteurs de la vie locale et du rayonnement de Givry.
- **Pour Saint-Gengoux-le-National :**
  - inscrire la transition écologique au cœur des projets de demain ;
  - œuvrer pour des mobilités douces et partagées ;
  - conforter les dynamiques touristiques, économiques et l'offre d'équipements de la commune ;
  - œuvrer pour un développement solidaire et inclusif.
- **Pour Saint-Léger-sur-Dheune :**
  - inscrire durablement la transition écologique au cœur du développement durable de la commune ;
  - améliorer l'offre d'habitat pour en faire un levier d'attractivité et favoriser l'accueil de nouvelle population ;
  - faire du canal du Centre une porte d'entrée touristique de la commune.

---

#### CONTACTS PRESSE

**Dans ce cadre, la Région signera le :**

**Lundi 6 novembre 2023 à 15h**  
**Salle du conseil municipal, Mairie de Givry,**  
*4 place de la Poste – Givry (71)*

**les conventions « Centralités rurales en Région » des communes de Buxy, Givry,  
Saint-Gengoux-le-National et Saint-Léger-sur-Dheune**

**en présence de Jérôme DURAIN,**  
**Conseiller régional**  
**Sénateur de Saône-et-Loire**

**La presse est invitée à cette signature**

---

**CONTACTS PRESSE**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08